MUNICIPALITÉ DE PARIS.



PAR LE MAIRE
ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CORPS MUNICIPAL.

Du Jeudi 17 Novembre 1791.

PROCLAMATION

Du Scrutin qui nomme M. ***PETION,*** *Maire de Paris, & qui annonce le jour de ſon inſtallation.*

VU le Procès-Verbal de recenſément des ſcrutins des Sections pour l'élection du Maire de Paris,

Le Corps Municipal,

Le premier Subſtitut-Adjoint du Procureur de la Commune entendu,

Déclare que ſur *dix mille ſix-cent-trente-deux Votans*, dans les quarante-huit Sections, M. PETION, Député à l'Aſſemblée Nationale conſtituante, & Préſident du Tribunal criminel du Département de Paris, a réuni *ſix mille ſept-cent vingt-huit ſuffrages*, qu'il eſt élu *Maire de Paris*, qu'il a accepté ſa nomination par une lettre de ce jour, & que demain *Vendredi*, M. Petion ſera reçu & inſtallé dans l'Aſſemblée du Conſeil-général de la Commune.

Ordonne que le préſent Arrêté ſera imprimé, affiché & envoyé aux Comités des quarante-huit Sections.

Signé, BAILLY, Maire;

Dejoly, Secrétaire-Greffier.

De l'Imprimerie de Lottin l'aîné, & J.-R. Lottin, Imprimeurs de la Municipalité, rue S.-André-des-Arcs.